

**CSP.1.6** Carte de séjour pluriannuelle  
« passeport talent – projet économique innovant »

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

**PREMIERE DEMANDE – DOCUMENTS SPECIFIQUES**

**CHANGEMENT DE STATUT**  
Demande de carte de séjour pluriannuelle portant la mention  
« passeport talent » « projet économique innovant » (L. 421-17)

code Agdref : 4805

- Avis de l'organisme public ayant reconnu le caractère innovant de votre projet.
- Justificatifs de moyens d'existence correspondant au salaire minimum de croissance correspondant à un temps plein.

**RENOUVELLEMENT**

**GENERALITES**

- Sauf documents spécifiques, l'étranger qui sollicite le renouvellement de sa carte de séjour « passeport talent » produit les documents établissant qu'il continue de satisfaire les conditions ayant justifié la délivrance de son titre.

**DOCUMENTS SPECIFIQUES**

**1. Vous indiquez poursuivre votre projet de création**

- Justificatifs de la réalité et du sérieux de ses travaux (état d'avancement, travail accompli, actions restant à mener...) justifiant la prolongation de projet au-delà de la durée prévue.
- Lettre de l'organisme public ayant reconnu le projet initial et attestant de la réalité, du sérieux du projet et de ses perspectives de concrétisation.

**2. Vous avez créé ou créez votre entreprise en lien avec votre projet**

Dans ce cas, vous produisez les documents à l'appui d'une demande de délivrance de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention « passeport talent » « création d'entreprise » (L. 421-17) :

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants (document à remettre pour la mise en fabrication de la carte de séjour).
- Justification de moyens d'existence correspondant au salaire minimum de croissance correspondant à un temps plein.

